



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le Jeudi 2 Juillet, le conseil municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan convoqué le 24 Juin 2015, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard BARAUD, premier Adjoint, Madame le Maire étant empêchée pour raison de santé.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de membres présents : **20**
Nombre de votants : **21**

Présents : Bernard BARAUD, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Alain CHAUFFIER, Sylvie BRUMELOT, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Sandrine DOOLAEGHE, Thierry ALLEAU, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Bruno PAROLDO, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Aurélie LAURENT.

Absents excusés : Brigitte COMPETISSA, Martine PEDROLA.

Absents : Katia MAITRE

Procurations : Martine PEDROLA à Sylvie BRUMELOT

Secrétaires : Olivier POIRAUD, Bruno PAROLDO

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 MAI 2015

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 mai 2015.

REVISION DES TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2015-2016

Il est proposé de fixer les tarifs des restaurants scolaires à compter du 1^{er} août 2015 :

	Tarifs actuels	Tarifs au 1 ^{er} août 2015
Enfants	2.40 €	2.50
Cantinières	2.40 €	2.50
enseignants en surveillance	2.40 €	2.50
enseignants	4.65 €	4.80
adultes	4.65 €	4.80

Ont voté pour : 20, contre : 1.

REVISION DES TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LA RENTREE 2015-2016

Il est également proposé d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire au 1^{er} Août 2015, soit :

	Tarifs actuels	Proposition nouveaux tarifs
Carte de garderie de 30 demi heures	22.00 €	22.50
Tickets individuels	0.90 €	1.00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSULTATION POUR FOURNITURE DE REPAS ECOLE MATERNELLE

Une consultation auprès de trois prestataires a été lancée par courrier du 16 Juin dernier pour LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 29 Juin.

L'entreprise POITOU RESTO qui a fourni les repas pendant l'année scolaire 2014-2015 proposait ses services pour :

TARIF (en €)	MATERNELLES (y compris le mercredi)	adultes
HT	2.45	3.11
TVA 5.5 %	0.134	0.171
TTC	2.584	3.281

Seule l'entreprise POITOU RESTO a déposé une offre. Les tarifs proposés pour l'année scolaire 2015-2016 restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché correspondant.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT DU RABIOU (société Littoral Aménageur Foncier)

Une convention a été signée le 14/10/2005 entre le lotisseur Littoral Aménageur Foncier et la Commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN pour intégrer dans le domaine public communal la voirie et des espaces communs (parcelle ZM 776 d'une contenance de 6 009m²) du lotissement du Rabiou.

Les travaux de finition du lotissement étant achevés, il convient de procéder à la mise en œuvre de la procédure d'intégration : acte notarié, à la charge du lotisseur, pour rétrocession gratuite à la commune de la voirie et espaces communs, puis délibération du Conseil Municipal pour intégration dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document (acte notarié, et c...) permettant la rétrocession à la commune de la parcelle concernée.

Pour rappel, une fois l'acte notarié signé et les formalités foncières accomplies (enregistrement service hypothèques, DGFIP, et c...), le Conseil Municipal sera invité à délibérer pour intégrer dans le domaine public la parcelle ZM 776.

LOCATION GRATUITE DE LA SALLE JEAN MONNET LORS DES INHUMATIONS

Il est proposé, dans la limite des disponibilités de la salle Jean Monnet, d'accorder la gratuité de la salle Jean Monnet pour les Frontenaysiens afin de recevoir leurs familles lors des inhumations de personnes habitant la commune.

Les horaires de cette mise à disposition qui ne devrait pas dépasser 3 heures, seraient limités à la tranche horaire 9 h 00 – 19 h 00.

Le versement d'un chèque de caution de 250.00 € reste obligatoire ainsi que la remise d'une attestation d'assurance.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

FACTURE TECODATA A METTRE EN INVESTISSEMENT

Un nouveau vidéoprojecteur Epson EB98 a été acheté afin de remplacer celui qui avait été endommagé par un sinistre d'origine électrique à l'école élémentaire LA FONTAINE. Le coût de ce nouvel appareil et de son installation s'élève à 3 334.54 € TTC.

Il est proposé d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT D'UN REFRIGERATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

Un réfrigérateur a dû être acheté en urgence pour être installé derrière le bar de l'entrée de la salle polyvalente.

Ce réfrigérateur d'un montant de 229.00 € TTC peut être inscrit en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT DIVERS MATERIELS ECOLE MATERNELLE

Madame la Directrice de l'école maternelle a déposé une demande de matériels pour la rentrée scolaire prochaine :

Fournisseur	produit	Référence	Prix unitaire HT	quantité	Prix HT
DELAGRAVE	Table carrée 60 X 60	BERMUDES réf. BE 66RW.M	92.00 + 1.06 éco contribution	3	279.18
DELAGRAVE	Chaise hauteur 35 cm	129 R réf. 129 R-CV	25.00 + 0.22 éco contribution	3	75.66
DELAGRAVE	Tableau blanc 120 X 90	Office PA blanc 129	44.10+ 0.62 éco contribution	1	44.72
Total DELAGRAVE					399.56
FRAIS DE PORT					75.96
TOTAL TTC					570.62

Il est également demandé un MASSICOT qui pourrait être commandé au fournisseur BRUNEAU (référence FG1 219 – 02 – capacité 15 feuilles A4) pour un montant de 155.00 € HT, soit 186.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces achats.

ACHAT DE TABLEAUX BLANC POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Les classes de l'école élémentaire sont équipées de tableaux blancs interactifs et de tableaux classiques pour une écriture à la craie. Or, la poussière de craie abîme les vidéoprojecteurs et pose des problèmes de maintenance de ces matériels. Il est donc proposé de remplacer les 16 tableaux classiques par des tableaux blancs permettant une écriture avec des marqueurs. Le crédit maximum pour ces achats est évalué à 800.00 € ; l'affectation comptable est l'opération 0129 – acquisition de matériels – article 2183.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Le crédit inscrit au budget et modifié par décision modificative du 5 mai 2015 pour l'opération 0129, est, en fonction des nouvelles décisions prises, devenu insuffisant.

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative NUMERO 2, soit :

Section d'investissement – dépense

Article 020 – dépenses imprévues : - 1 800.00

Article 21571 – opération 0129 – acquisition de matériel : + 1 800.00

RESTE SUR DEPENSES IMPREVUES APRES CETTE DM = 22 852.00

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX POUR ACCUEIL PERISCOLAIRE CUISINE ET BATIMENT EXISTANT ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE

L'installation de points d'eau dans le bâtiment du centre de loisirs, non prévus dans les marchés initiaux, nécessite la signature d'avenants pour les lots :

- Lot 2 - gros œuvre – entreprise GUILLEBEAUD (rajout de réseaux d'évacuation sous le bâtiment du CLSH)
- Lot 10 –carrelage, faïence – entreprise BOURDEAU (travaux supplémentaires de faïence en crédence sur évier, pose de siphon, création de pentes vers siphon)
- Lot 17 – chauffage, plomberie – entreprise MISSENARD (mise en place de deux points d'eau, raccordements et installation de vannes d'arrêt).

Le montant total de la plus value est estimé à 2 833.76 € HT.

lot	entreprise	Montant marché HT	Montant avenant HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
02 – GROS OEUVRE	GUILLEBEAUD	146 629.47	197.92	146 827.39	176 192.87
10 – CARRELAGE FAÏENCE	BOURDEAU	26 863.44	1 178.00	28 041.44	33 649.73
17 – CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE	MISSENARD-QUINT	50 811.91	1 457.84	52 269.75	62 723.70

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces avenants.

DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux de remise en état de la voirie par émulsion de bitume monocouche sont proposés sur :

- La route des Granges
- La rue de la Trémoille
- Le carrefour des rues de Brioux et du Bignon
- Le chemin des Grelles
- Le chemin qui va de La Broute à Saint Symphorien

L'entreprise BONNEAU qui est déjà intervenue sur la route des Granges, propose ces travaux pour un montant HT de 2 336.00 €, soit 2 803.20 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces travaux qui pourraient être affectés en section d'investissement – opération 0114 – voirie communale – article 2151 – réseaux de voirie.

Ont voté pour : 18, abstentions : 3

REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS D'ANIMATION 1^{ère} CLASSE

Le 10 Juillet 2014, le Conseil Municipal avait décidé de revoir le régime indemnitaire des agents communaux afin de leur permettre d'atteindre, d'ici 2017, le montant moyen accordé aux agents de la communauté d'agglomération du Niortais.

La délibération ne prévoyait pas le cas des agents d'animation première classe, aucun poste n'ayant alors été créé pour ce grade.

Un poste venant d'être créé (pour le 1^{er} novembre 2015), il est nécessaire de préciser les taux applicables pour ce grade.

Rappel des taux prévus par la délibération du 10 juillet 2014 :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

	<i>Situation juillet 2014</i>	<i>Sept à déc 2014</i>	<i>à/c janvier 2015</i>	<i>à/c janvier 2016</i>	<i>à/c janvier 2017</i>
	<i>taux</i>	<i>taux</i>	<i>taux</i>	<i>taux</i>	<i>taux</i>
<i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	4.04	4.57	5.09	5.62	6.14
<i>Adjoint administratif 1^{ère} classe</i>	4.04	4.57	5.09	5.62	6.14
<i>Adjoint animation 2^{ème} classe</i>	4.04	4.57	5.09	5.62	6.14
<i>Adjoint technique 2^{ème} classe</i>	4.04	4.57	5.09	5.62	6.14
<i>Adjoint technique 1^{ère} classe</i>	4.04	4.57	5.09	5.62	6.14

<i>Agent de maîtrise</i>	5.46	5.85	6.25	6.64	7.04
<i>Agent de maîtrise principal</i>	6.02	6.44	6.87	7.29	7.71
<i>ATSEM 1^{ère} classe</i>	4.04	4.57	5.09	5.62	6.14
<i>ATSEM principal 2^{ème} classe</i>	4.18	4.43	4.68	4.93	5.18
<i>ATSEM principal 1^{ère} classe</i>	4.18	4.51	4.84	5.17	5.50

INDEMNITE D'EXERCICE ET DES MISSIONS DES PREFECTURES

	<i>Situation juillet 2014</i>	<i>Sept déc 2014</i>	<i>à à/c janvier 2015</i>	<i>à/c janvier 2016</i>	<i>à/c janvier 2017</i>
	<i>taux</i>				
<i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	1	<i>Taux inchangé</i>			
<i>Adjoint administratif 1^{ère} classe</i>	1	<i>Taux inchangé</i>			
<i>Adjoint animation 2^{ème} classe</i>	1	<i>Taux inchangé</i>			
<i>Adjoint technique 2^{ème} classe</i>	1	<i>Taux inchangé</i>			
<i>Adjoint technique 1^{ère} classe</i>	1.009(car les bases étaient inférieures aux autres grades de l'échelle 4)	<i>Taux inchangé</i>			
<i>Agent de maîtrise</i>	1.228	1.33	1.43	1.53	1.64
<i>Agent de maîtrise principal</i>	1.228	1.34	1.46	1.57	1.69
<i>ATSEM 1^{ère} classe</i>	1	<i>Taux inchangé</i>			
<i>ATSEM principal 2^{ème} classe</i>	1	<i>Taux inchangé</i>			
<i>ATSEM principal 1^{ère} classe</i>	1	<i>Taux inchangé</i>			

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer pour :

Indemnité d'administration et de technicité :

Taux 2015	Taux 2016	Taux à/c janvier 2017
5.09	5.62	6.14

Indemnité d'exercice et de mission des préfectures :

Taux 2015	Taux 2016	Taux à/c janvier 2017
1	1	1

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIFS DU SEJOUR AU LAMBON PROPOSE AUX ADOS DU 27 AU 31 JUILLET 2015

Un séjour au LAMBON doit être proposé pour la période du 27 au 31 Juillet 2015.

Les tarifs proposés pour le précédent séjour de 7 jours (**en 2013**) étaient de :

- 250.00 € pour les Frontenaysiens
- 280.00 € pour les jeunes n'habitant pas la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs à appliquer pour le **séjour de 2015**, pour ce séjour de 5 jours.

La commune de Bessines propose le même séjour au même moment pour 175.00 et 200.00 (tarifs maximum appliqués aux jeunes de Bessines ou hors commune, les tarifs réellement appliqués tenant compte du quotient familial).

Proposition :

Frontenaysiens	175.00 € (+ 5 € adhésion)
Non Frontenaysiens	200.00 € (+ 5 € adhésion)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

IMPLANTATION DE PANNEAUX « COMMUNE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN »

Le Parc Naturel régional du Marais Poitevin propose de mettre gratuitement à la disposition des communes 2 panneaux d'entrée de ville « COMMUNE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN ».

Pour cela il est nécessaire de signer une convention.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer cette convention.

Ont voté pour : 19

Contre : 2

DEMANDE DE SUBVENTION POUR FETE COMMUNALE DES 4 ET 5 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention selon le plan de financement suivant pour la fête communale devant avoir lieu les 4 et 5 septembre prochains.

DEPENSES		RECETTES	
Technique	1 600	Région	1 000
Vin d'honneur et restauration des bénévoles et divers	600		
Animation artistique	8 500		
SACEM	600		
Repas et hébergement des artistes	600	Autofinancement	11 300
Divers	400		
TOTAL	12 300	TOTAL	12 300

Il est demandé au conseil municipal de :

- se prononcer sur le plan de financement ci-dessus et
- D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser le Maire à signer les commandes correspondantes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GITE COMMUNAL DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Comme chaque année les gîtes de France viennent de nous adresser une demande de tarifs pour l'année 2016 à retourner avant le 31 juillet 2015.

Il est envisagé de vendre ce bâtiment qui ne rapporte pas ou peu d'argent à la commune lorsque notre engagement envers les Gîtes de France sera levé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, dans un premier temps de ne pas s'engager envers les gîtes de France pour l'année 2016.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

INFORMATIONS

PREPARATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans. La prochaine enquête de recensement aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Il sera nécessaire de recruter 7 agents recenseurs pour effectuer ce travail, du 1^{er} janvier au 20 Février 2016.

La création des postes et les conditions de rémunération des agents recenseurs seront fixées ultérieurement (rémunération à la feuille en 2011).

Le montant de la dotation versée par l'Etat sera connu en Octobre.

